

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an *deux mil vingt-deux*, le trente juin à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 23 juin 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, Mme GIROIRE Anita, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien, M. VIVIER Luc.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MONGET Élisabeth, Mme CANOINE Justine, Mme MASSÉ Jackie, M. RENOUX Stéphane.

POUVOIRS : M. MONGET Élisabeth donne pouvoir à M. PELTIER Jacky, M. RENOUX Stéphane donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth, Mme CANOINE Justine donne pouvoir à M. SOULET Aurélien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Anita GIROIRE

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 19 mai 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

Accueil du conseil municipal des enfants à 20 h : Présentation des projets

📁 Délibérations :

- 1- Publicité des actes
- 2- Taux de promotion à l'avancement de grade suite au Comité Technique du 27 juin 2022.
- 3- Tarifs ALSH (nouveau)
- 4- Transfert compétences infrastructures de charges suite à la Conférence des Maires du 23 mai 2022
- 5- Convention de mise à disposition d'un véhicule gratuit (Traffic communication)
- 6- Désherbage d'ouvrages à la médiathèque
- 7- Vente Tracteur FIAT SOMECA
- 8- Réalisation d'un trottoir 80 m2 complément en option devis Eiffage
- 9- Redevance GRDF année 2022
- 10- Porte ancienne archive (local poubelle)
- 11- Commission Action Sociale du 21 juin 2022 : 1 dossier
- 12- Avis EARL Beau Soleil à Villiers

📁 Comptes rendus :

- Schéma des pistes cyclables
- Compte rendu du Conseil d'École du 14 juin 2022

📁 Dates à fixer :

- Calendrier du second semestre 2022 pour les réunions de Conseil municipal : 25 août – 22 septembre – 27 octobre – 24 novembre – 22 décembre
- Réunion d'adjoints : mardi 16 août
- Repas élus : 09 septembre – salle Brouard - Maison de la Plaine
- Remise médaille d'argent à un agent et assemblée du personnel – vendredi 30 septembre à 19 heures
- Commission Ressources Humaines
- Commission Culture

📁 Questions diverses :

- Montant attribution de compensation négative pour St Rémy
- Tarifs Sarcel
- Pot de l'Entente du 08 juillet à partir de 19 heures à Saint-Maxire

Accueil du conseil municipal des enfants

Les enfants du CM et les élus se présentent. Les projets sont présentés par les jeunes conseillers (voir extrait du power point CME).

Plusieurs projets :

- Le tournoi de tennis de table du 7 juillet : avis favorable du Conseil municipal ;
- L'achat de filets pour les buts du stade pour un coût global de 400 € : avis favorable du Conseil municipal ;
- Le souhait de l'emplacement de nouveaux jeux dans l'espace jeux près de l'école (une toile d'araignée pour un coût de 4 960 € et une balançoire smart pour un coût de 330 € et l'achat de barrières pour un prix unitaire de 109 €) ;
- Près du skate-park, l'installation d'une tyrolienne (non chiffré) : une étude chiffrée sera étudiée pour 2023 ;
- L'achat de poubelles pour les chemins blancs, car les jeunes élus remarquent des déchets sur les chemins, le coût des poubelles en bois à 220 € chez Bureau vallée. (2 poubelles soit 440 €) : avis favorable du Conseil municipal ;
- Un souhait pour Saint-Rémy : Que la commune soit un peu plus fleurie. Les jeunes conseillers ont rencontré les agents du service technique. Trois lieux ont été donnés : le tour de l'église en comprenant le mur en face des ateliers, le grillage dans la descente du stade, et après l'angle et les bords du chemin qui va être créé entre Equinoxe et le chemin du Bois. Un coût de 150 € pour les fleurs (achat de bulbes) et 200 € pour l'automne, une demande auprès de monsieur Chesneau sera faite pour l'organisation de plantations pendant le temps scolaire : avis favorable du Conseil municipal ;
- Le concours de jardin fleuri n'a pas donné de suite. Pour l'an prochain, un souhait pour un concours de trottoirs fleuris : avis favorable du Conseil municipal ;
- L'organisation d'une soirée déguisée « Halloween », le 31 octobre 2022 en accord avec les membres de l'APE. Une demande de location des jeux de lumière (environ 100 €) et achat pour la restauration (gobelets, chips, gâteaux et boissons (environ 100 €) : avis favorable du Conseil municipal ;
- Plusieurs projets, notamment une machine à pizza (trop compliqué) et un abri pour les vélos : projet à réfléchir.
-

La prochaine réunion du CME est fixée le 14 septembre 2022 de 17h30 à 18h30 à la Mairie pour finaliser la soirée « Halloween » avec les représentants de l'APE et pour préparer les élections du 7 octobre 2022.

À la rentrée de septembre, 4 jeunes élus seront en 6^{ème}. Les élèves de CE2, de CM1 et CM2 auront la possibilité de voter pour 5 nouveaux élus.

DÉLIBÉRATIONS

PUBLICITÉ DES ACTES

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées par les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions, ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publicité ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- *Publicité par affichage : à l'accueil de la Mairie, pour les délibérations.*
- *Publicité par publication papier : tableau affichage extérieur devant le Mairie, pour les procès-verbaux.*
- *Publicité sous forme électronique : pour les procès-verbaux.*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la proposition de madame le Maire ci-dessus, en italiques.**

TAUX DE PROMOTION A L'AVANCEMENT DE GRADE SUITE AU COMITÉ TECHNIQUE DU 27 JUIN 2022

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le tableau de propositions de taux à l'avancement de grade, suite à l'avis favorable du Comité technique du 17 juin 2022.

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100 %
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100 %
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100 %
ADJOINT TECHNIQUE PRINC. DE 2E CLASSE	100 %
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC. DE 2E CLASSE	100 %
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1E CLASSE	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le tableau présenté ci-dessus.**

NOUVEAUX TARIFS ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider deux nouveaux tarifs ALSH pour les mini-camps, à la journée, avec des intervenants extérieurs, au-delà de 50 kms :

- **35,00 € la journée pour les habitants de Saint-Rémy ;**
- **50,00 € la journée pour les hors commune.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs ALSH présentés ci-dessus.**

TRANSFERT COMPÉTENCES INFRASTRUCTURES DE CHARGES SUITE À LA CONFÉRENCE DES MAIRES DU 23 MAI 2022

Madame le Maire propose de délibérer pour le transfert de compétences infrastructures de charges (bornes électriques) suite aux nouvelles compétences de la Communauté d'agglomération du Niortais.

Une question est posée, par monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint, demandant un éclaircissement sur l'emprise au sol : la commune reste-elle propriétaire ?

Après discussion, madame le Maire **demande de reporter la délibération.** Cette question sera posée à l'Agglomération du Niortais. **(13 pour et une abstention).**

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE GRATUIT (TRAFFIC COMMUNICATION/VISIOCOM)

Madame le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à viser la convention de mise à disposition d'un véhicule électrique gratuit, auprès de Traffic Communication/Visiocom et tous documents afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **autorise, à l'unanimité, madame le maire à viser la convention de mise à disposition d'un véhicule électrique gratuit, auprès de Traffic Communication/Visiocom et tous documents afférents.**

DÉSHERBAGE D'OUVRAGE À LA MÉDIATHÈQUE

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2122--21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années),
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- La valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- L'existence ou nom de documents de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- * Suppression de la base bibliographique informatisée (date de sortie) ;
- * Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
- * Suppression des fiches.

- D'indiquer qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la sortie des livres à compter du 1^{er} juillet 2022.**

La liste des livres est annexée.

VENTE TRACTEUR FIAT

Madame le Maire propose à la vente le tracteur FIAT, type 640, année 1976. Madame le Maire demande à l'assemblée de fixer un prix.

Après avoir débattu, le prix de vente est fixé à 2 000,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le prix de vente du tracteur FIAT à 2 000,00 € et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à signer tout document lié à la vente.**

RÉALISATION D'UN TROTTOIR 80 M2 COMPLEMENT EN OPTION DEVIS EIFFAGE

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider l'option du devis d'Eiffage pour la réalisation d'un trottoir de 80 m2 pour un montant TTC de 1 131,01 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la réalisation d'un trottoir pour un montant TTC de 1 131,01 €.**

REDEVANCE GRDF ANNÉE 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel pour un montant de 536,00 € au titre de l'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel pour un montant de 536,00 € au titre de l'année 2022.**

PORTE ANCIENNE ARCHIVE (LOCAL POUBELLES)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre un choix d'entreprise pour le remplacement de la porte de l'ancien local archive de la Mairie (local poubelles). Deux entreprises ont remis un devis.

Il s'agit de l'Entreprise FRERE CONCEPT de Villiers en Plaine pour un montant TTC de 3 441,13 € et de l'Entreprise RENOUX de Saint-Maixent-de-Beugné pour un montant TTC de 2 668,80 € dont une option de 438,00 € H.T. (porte blanche à l'intérieur).

Le devis moins disant de l'entreprise RENOUX est proposé pour un montant TTC de 2 143,00 €, en retirant l'option ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise RENOUX pour un montant TTC de 2 143,00 €.**

COMMISSION ACTION SOCIALE DU 21 JUIN 2022 : 2 DOSSIERS

La Commission Action Sociale du 21 juin dernier, a émis les avis suivants :

1^{er} dossier : Femme seule, veuve et retraitée de 78 ans. Situation de vulnérabilité au regard de comportements de son entourage familial. Ressources mensuelles : 1087 € ; Charges mensuelles : 782 €. Cette dame a été impactée par une facture de régularisation d'électricité de 1570 €.

Une demande d'aide facultative à hauteur de 200 € est sollicitée auprès de la commune ; le CD 79 a également été sollicité à hauteur de 600 € au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement).

2^{ème} dossier : Femme célibataire, reconnaissance de travailleur handicapé, à la recherche d'un emploi. Ressources mensuelles : 780€ ; charges mensuelles : 647€ ; dette d'électricité : 694 € ; dette d'eau : 83 €.

La commune est sollicitée pour une aide / la dette d'électricité à hauteur de 44,12 € et / la dette d'eau à hauteur de 83,56 €.

Pour la dette d'électricité, Le Fonds de Solidarité Logement est également sollicité à hauteur de 300 € et le Secours Catholique à hauteur de 200 €.

La commune est déjà intervenue financièrement l'année dernière auprès de cette dame (En 2021, 75 € attribués pour le SECO facture EAU et 75 € attribués pour la CAN facture ASSAINISSEMENT).

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver la décision de la commission Action Sociale du 21 juin.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, la décision de la commission du 21 juin, (7 pour l'avis de la Commission, 4 contre et 3 abstentions) pour les versements suivants :**

1^{er} Dossier : une aide à hauteur de 200 € pour le règlement partiel d'une facture d'électricité.

2^{ème} Dossier : une aide à hauteur de 44,12 € sur la facture d'électricité

AVIS EARL BEAU SOLEIL À VILLIERS-EN-PLAINE

Madame le maire demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis sur la modification et la mise à jour du plan d'épandage pour l'élevage avicole exploité par l'EARL BEAU SOLEIL sur la commune de Villiers en Plaine.

Après avoir débattu, les membres du Conseil municipal émettent des observations quant à la pollution due aux ruissellements des eaux ...

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable (6 pour, 5 contre et 3 abstentions).

COMPTES RENDUS :

- **Schéma des pistes cyclables** : Des réunions de travail ont eu lieu sur le schéma des pistes cyclables à l'Agglo du Niortais sur l'axe Villiers/Niort. Une expérimentation est proposée de mettre la route Villiers/Saint-Rémy en piste cyclable.
- **Conseil d'école du 14 juin 2022** : Les thèmes abordés ont porté sur les effectifs et répartition pour la prochaine rentrée scolaire, les mouvements d'enseignants, les travaux à prévoir dans l'été, les exercices d'alerte.

DATES :

- **Calendrier du second semestre 2022 pour les réunions de Conseil municipal** :
25 août – 22 septembre – 27 octobre – 24 novembre – 15 décembre
- **Réunion d'Adjoints** :
 - o Jeudi 11 août 2022 à 18h30 à la Mairie
- **Repas élus** :
 - o Vendredi 16 septembre 2022 – Salle Brouard – Maison de la Plaine
- **Remise médaille d'argent à un agent et assemblée du personnel** :
 - o Vendredi 30 septembre 2022 à 19 heures
- **Commission Ressources Humaines** :
 - o Lundi 04 juillet 2022 à 18h30 à la Mairie
 - *Ordre du Jour : Horaires Accueil Mairie et Emploi CUI école et Ménage*
- **Commission Culture** :
 - o Lundi 04 juillet 2022 à 19 heures à la Mairie
 - *Ordre du Jour : Préparation Journée Patrimoine*

QUESTIONS DIVERSES

- **Montant attribution de compensation négative de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour St Rémy** : 546 €
- **Tarifs SARCEL** : + 5 % au 1^{er} septembre 2022
- **Pot de l'Entente 08 juillet 2022 à partir de 19 heures à Saint-Maxire**
- **Futur Lotissement du « Clos de L'Épineraie »** : Discussion pour confirmer l'emplacement de la haie en limite du champ agricole et sur toute la longueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h45.